

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DU LUNDI 25 MAI 2020**

L'an Deux mille vingt, le 25 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séances ordinaire, à la salle des Fêtes Chemin aux Bœufs à huit Clos, vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 et retransmis en vidéo sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil-le-Roi.

**Étaient présents** : M. BERTHON, M. BLONDEAU, M. CAPELLE, Mme CHAVILLON, Mme CLÉMENCE, Mme COURREGÉ, M. DE LA ROCHE, Mme GADRAS, Mme GIMENO, M. JAMOT, Mme JONIEC, M. JONIEC, Mme MURET, Mme PATIN, Mme SCHMIT.

Nombre de membres élus	15	Quorum	6
Nombre de membres présents	15	Date de la convocation	18 mai 2020
Nombre de membres votants	15	Date de l'affichage	18 mai 2020

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30, demande au Conseil municipal que la séance soit tenue à huit clos selon le décret n° 2020-571.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité par 15 voix POUR.

Mme le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

Mme CHAVILLON laisse la parole à M. JAMOT, doyen des membres du conseil municipal.

M. JAMOT donne lecture des articles L.2122-4 ; L.2122-7 ; L.2122-8 ; L. 2122-5 ; L.2122-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Point N° 1 : Nomination d'un secrétaire de séance.**

Mme SCHMIT est nommée comme secrétaire de séance.

**Point N° 2 : ÉLECTION DU MAIRE**

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Mme CHAVILLON ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Maire.

**Point N° 3 : DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.**

Mme le Maire expose au Conseil municipal que pour faciliter la bonne marche de la commune, elle propose que lui soit donnée des délégations selon l'article L2122-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité par 15 voix POUR.

**Point N° 4 : FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS.**

Mme le Maire propose la création de 4 postes d'adjoints au Maire.  
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité par **15 voix POUR.**

**Point N° 5 : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE.**

**ÉLECTION DU 1<sup>er</sup> adjoint**

M. CAPELLE Jean-Luc ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1<sup>er</sup> adjoint.

**ÉLECTION DU 2<sup>ème</sup> adjoint**

Mme PATIN Karine ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 2<sup>ème</sup> adjoint.

**ÉLECTION DU 3<sup>ème</sup> adjoint**

M. JAMOT Gérard ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3<sup>ème</sup> adjoint.

**ÉLECTION DU 4<sup>ème</sup> adjoint**

M. Pierre-Emmanuel BERTHON ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 4<sup>ème</sup> adjoint.

Mme le Maire déclare M. CAPELLE, Mme PATIN, M. JAMOT, M. BERTHON installés en qualité d'adjoints.

**Point N° 6 : VOTE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL.**

Mme le Maire donne lecture de la charte de l'élue local qu'elle a remis à chaque élu.

**Point N° 7 : INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS AU MAIRE**

Mme le Maire propose l'évolution des indemnités de fonction des élus locaux de la municipalité d'Auteuil le Roi selon l'indice Brut terminal de la fonction Publique, fixé aux taux suivants qui est applicable à partir de ce jour :

- Maire : 40,3 % de l'indice Brut terminal de la fonction publique,
- Adjoints : 10,7 % de l'indice Brut terminal de la fonction publique.

Le Conseil Municipal approuve le barème à l'unanimité par : **15 VOIX POUR**

**Point N° 8 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX.**

**S.I.A.B**

Titulaire :

**M. CAPELLE est élu au poste de Titulaire par 15 voix POUR.**

Suppléante :

**Mme CHAVILLON est élue au poste de Suppléante par 15 voix POUR.**

**S.I.L.Y.**

Titulaire :

**Mme MURET est élue au poste de Titulaire par 15 voix POUR.**

Suppléante :

**Mme CHAVILLON est élue au poste de Suppléante par 15 voix POUR.**

**S.I.E.E.D-OY**

Titulaire :

**M. CAPELLE est élu au poste de Titulaire par 15 voix POUR.**

Suppléante :

**Mme CHAVILLON est élue au poste de Suppléante par 15 voix POUR.**

**S.I.D.O.M.P.E**

Titulaire :

**M. DE LAROCHE est élu au poste de Titulaire par 15 voix POUR.**

Suppléante :

**Mme CLEMENCE est élue au poste de Suppléante par 15 voix POUR.**

**S.I.T.E.R.R**

Titulaires :

**M. JAMOT est élu au poste de Titulaire par 15 voix POUR.**

Suppléant :

**M. BERTHON est élu au poste de Suppléant par 15 voix POUR.**

**S.I.F.A.A.**

Titulaires :

**Mme CHAVILLON est élue par 15 voix POUR**

**M. JONIEC est élu par 15 voix POUR**

Suppléants :

**M. CAPELLE est élu par 15 voix POUR**

**M. JAMOT est élu par 15 voix POUR**

**M. CAPELLE et M. JAMOT sont élus au poste de Suppléant.**

**SIRYAE**

Titulaire :

**Mme MURET est élue Titulaire par 15 voix POUR.**

Suppléant :

**M. BLONDEAU est élu au poste de Suppléant par 15 voix POUR.**

**S.E.Y.**

Titulaire :

**M. DE LAROCHE** est élu au poste de Titulaire par **15 voix POUR**

Suppléant :

**M. CAPELLE** est élu au poste de Suppléant par **15 voix POUR**

**Point N° 9 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU NOMBRE DE MEMBRES EXTÉRIEURS AUX COMMISSIONS COMMUNALES.**

<b>Commission Finances</b>
<b>JEAN LUC CAPELLE / CELINE SCHMIT / PATRICK JONIEC / KARINE PATIN</b>
<b>Commission Vie Associative/Sports/Loisirs</b>
<b>PATRICK JONIEC / MARYLENE COURREGÉ / CAROLINE MURET</b>
<b>ELISABETH JONIEC / PIERRE EMMANUEL BERTHON</b>
<b>Commission MAPA/Marchés Publics</b>
<b>CELINE SCHMIT / KARINE PATIN / MICHAEL DE LAROCHE / JEAN LUC CAPELLE</b>
<b>Communication Culture/Bulletin/Site internet</b>
<b>ELISABETH JONIEC / PATRICK JONIEC / MICHAEL DE LAROCHE / JEAN LUC CAPELLE</b>
<b>Commission Travaux</b>
<b>LAETITIA GIMENO / KARINE PATIN / MARYLENE COURREGÉ /</b>
<b>JEAN LUC CAPELLE / PIERRE EMMANUEL BERTHON</b>
<b>Commission Sécurité</b>
<b>PIERRE EMMANUEL BERTHON / GERARD JAMOT / JEAN LUC CAPELLE</b>
<b>MICHAEL DE LAROCHE / PATRICK JONIEC</b>
<b>Commission Environnement</b>
<b>LAETITIA GIMENO / CAROLINE MURET / GERARD JAMOT / SAMUEL BLONDEAU</b>
<b>Commission Ecole</b>
<b>ELISABETH JONIEC / CAROLINE MURET / NELLY GADRAS</b>

Étaient candidats et ont été élus à l'unanimité par **15 voix POUR**

Mme le Maire propose d'ouvrir chaque commission à 2 membres extérieurs, elle précise qu'ils devront faire acte de candidature :

- Vie Associative / Sports / Loisirs.
- Culture / Bulletin / Site internet.
- Travaux.
- Sécurité.
- Environnement.
- École.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité par **15 voix POUR**.

**Point N° 10 : NOMINATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE.**

Mme le Maire propose M. CAPELLE comme Correspondant Défense.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité par **15 voix POUR**

**Point N° 11 : NOMINATION DU DÉLÉGUÉ ÉLU AU C.N.A.S.**

Mme le Maire propose M. JAMOT comme délégué élu au C.N.A.S.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité par **15 voix POUR**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21h34

Le Maire  
Marie-Christine CHAVILLON